

Synode national 1989 de Marseille p.47-48

Décision 37

Décision XXXVIII — Vœu n° 4 : Statut des étrangers

Le Synode national de l'Eglise Réformée de France, réuni à Marseille du 4 au 7 mai 1989,

Attentif au statut des étrangers résidant en France (1),

— prend acte du projet Joxe tendant à inscrire dans la loi en juin 1989 une véritable protection et une réelle sécurité des personnes : droit au séjour, protection contre les expulsions ;

— s'inquiète de constater, dans l'état actuel de ce projet, l'absence de précisions concernant le droit d'entrée sur le territoire national qui figure dans le Préambule de notre Constitution — absence qui laisse à la Police de l'Air et des Frontières l'appréciation entière de ces entrées. Il laisse de plus planer des suspicions sélectives à l'égard de différentes catégories d'étrangers désirant venir en France (visa, ordre public, hébergement, ressources) ;

— s'inquiète, par ailleurs, dans la perspective de l'espace unique européen, de l'absence d'informations publiques concernant les rencontres secrètes entre Ministres des divers pays européens (Schengen, Trévi...) pour harmoniser les politiques concernant les étrangers et le droit d'asile dès 1993.

Le Synode demande au Conseil national et à la Fédération Protestante de France d'intervenir auprès des autorités gouvernementales pour que les débats et concertations en cours en vue de la réglementation du statut des étrangers et du droit d'asile au niveau européen fassent l'objet d'informations publiques et ouvertes.

Soucieux enfin de voir les paroisses et les Synodes réactualiser leur information sur les rapports Nord-Sud (économie, démographie, urbanisation, dette, media, transport...) — en particulier, sous l'angle de la responsabilité de l'Occident dans l'accroissement du fossé entre les pays dits développés et les autres, fossé qui ne manquera pas d'accroître, à l'avenir, les flux migratoires en direction du Nord,

Le Synode demande au Conseil national de veiller à ce que, par le biais d'Information-Evangélisation, les outils nécessaires à cette information soient mis à la disposition de chacun.

(61 voix pour ; 13 contre)

(1) Cf vœux des Synodes des Régions Centre-Alpes-Rhône et Ouest (rapport au Synode national sur les vœux des Synodes régionaux, pages 7 à 9).